Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 30 Juin 2017

à 17 heures 00 à la Mairie

Ordre du jour :

- ELECTIONS SENATORIALES
 Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- ELECTIONS
 Assiduité des Conseillers Municipaux assesseurs Bilan
- EXTENSION DU PERIMETRE DU SIESA Adhésion de la commune de Puisieux – Représentation Communale
- TRAVAUX COMMUNAUX Etat d'avancement

PRESENCE INDISPENSABLE

Le quorum est exigé pour cette réunion en raison des élections sénatoriales (la maiorité des membres doit être présent, les pouvoirs n'étant pas comptabilisés dans la liste des Conseillers présents pour l'établissement du quorum)

Etaient présents : Messieurs Michel FLAHAUT, Régis DELAHAYE, Philippe TRUFFAUX, Jean-Noël FRASSAINT Madame Sophie COGNON

Etaient absents non excusés: Messieurs Philippe FATIEN. Sylvain MACHON, Jean-François LEVEQUE, Mesdames Allison PETIT, Nathalie GIBAULT

Madame Allison PETIT donne pouvoir à Sophie COGNON

Madame Sophie COGNON est élue secrétaire.

Il est donné lecture du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

Démission de Madame Marie-Thérèse DECOOPMAN

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu la démission de Madame Marie-Thérèse DECOPPMAN Conseillère Municipale le 29 Juin 2017 par courrier recommandé.

Cette démission est définitive dès réception définitive du courrier par le Maire, soit le 29 Juin 2017.

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice passe donc à 10.

Une copie de ce courrier sera adressée au Préfet du Pas-de-Calais pour information.

Cette lettre sera annexée au présent compte rendu.

ELECTIONS SENATORIALES

Election des Délégués du Conseil Municipal et de leurs Suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Monsieur Le Maire constate que 5 Conseillers Municipaux sont présents et 1 pouvoir a été accepté pour cette séance.

Le quorum n'est pas atteint, car il faut 6 membres présents (hors pouvoir). Cette élection est donc reportée au Mardi 4 Juillet 2017 à 17 heures. La prochaine réunion se fera sans condition de quorum.

ELECTIONS

Assiduité des Conseillers Municipaux assesseurs - Bilan

Devant le faible volontariat des élus pour pourvoir aux postes des élections présidentielles et législatives, le Maire rappelle les obligations des Conseillers Municipaux.

Lettre du Conseil Départemental du 15 Juin 2017 annexée au présent procès-verbal.

« La fonction d'assesseur s'impose au Conseiller Municipal qui ne peut pas refuser sans raison valable d'exercer cette mission, au risque de se voir appliquer une procédure de démission d'office en application de l'article L.2121-5 du Code Général des collectivités territoriales ».

De plus, l'assiduité aux réunions est une fonction obligatoire. Un Conseiller Municipal, absent à 3 réunions consécutives, sans raison valable peut être exclu du Conseil Municipal.

EXTENSION DU PERIMETRE DU SIESA

Adhésion de la commune de Puisieux – Représentation Communale

Monsieur Le Maire présente la demande d'adhésion de la Commune de Puisieux au SIESA .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents : d'accepter l'entrée de la commune de Puisieux au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud-Artois à compter de la date de l'arrêté préfectoral correspondant à l'agrandissement du périmètre du SIESA.

Délibération 2017/023

REMARQUES

Monsieur Philippe TRUFFAUX indique qu'il ne faut pas qu'il n'y ait que le captage de LEBUCQUIERE qui alimente le Sud-Artois.

Le bassin a ses limites. A long terme, il n'y aura plus de réserve pour alimenter ce trop grand territoire. Il faudrait une certaine diversification de l'approvisionnement.

Monsieur Jean-Noël FRASSAINT demande que les dates des prochains passages de relevés d'eau de la Société VEOLIA soit données aux habitants.

Après vérification, il apparaît qu'elles sont indiquées sur les factures.

TRAVAUX COMMUNAUX

Etat d'avancement

Travaux d'enfouissement de réseaux – Choix du bureau d'études

Monsieur Le Maire rappelle que la pré-étude a été réalisée par le cabinet ERC de ARRAS pour un montant de 10 984,02 €.

Il présente 3 devis pour l'avancement du projet :

Eléments de la mission :

PRO: Projet

ACT : Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats et travaux

DET : Direction de l'exécution des contrats et travaux AOR : Assistance lors des opérations de Réception)

- Le Cabinet ERC de Arras : 21 358,05 € HT

- La SARL V2R de Saint-Martin-Les-Boulogne : 27 300,00 € HT

- La SARL CER Ingénierie de Villeneuve d'Ascq : 25 000,00 € HT

Le Conseil municipal après discussion et délibération décide de retenir le cabinet ERC de Arras pour cette mission pour un montant de 21 358,05 € HT.

Monsieur Le Maire rappelle que les 2 premières phases PRO et ACT seront payées cette année, pour l'envoi des conventions aux habitants et la mise en place du marché public.

Délibération 2017/022

Cloche église

Le dérèglement du tintement a été signalé à l'entreprise BODET qui passera prochainement.

Vitraux église

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que 2 vitraux ont été cassés à l'église. Les responsables sont QENEHEN Jérémy de Haplincourt et DESNAUX Tanguy domicilié à Hermies.

L'assurance communale est prévenue. Elle va se rapprocher de l'assurance de ces personnes pour l'indemnisation de ce sinistre.

PV 30/06/2017

Il est décidé de demander un devis à la BRIF de Bapaume :

- pour poser un grillage de protection devant les vitraux, du côté droit de l'église.
- pour poser un grillage derrière les sapins de Jean-Noël FRASSAINT avec une porte afin que les footballeurs n'aient plus accès à sa propriété.

x - - - - - -

Bouche d'égout

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la bouche d'égout Rue de Bapaume devant l'habitation de Pierre MACHON est dégradée.

Le Conseil Départemental a été prévenu. La fonte intérieure est pourrie.

Monsieur Le Maire propose que le remplacement de ce regard soit effectué par les Etablissements HEDOIRE de Dury au prix de 702,00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Aire de jeux

Monsieur Le Président fait part à l'assemblée que les travaux de l'aire de jeux sont achevés. Le cabinet de sécurité doit passer prochainement contrôler ces équipements.

Monsieur Jean-Noël FRASSAINT s'étonne du fait qu'il n'y a pas de brise-vue entre le terrain de jeux et l'habitation de Monsieur GROGLER car il y a un jeu avec toboggan assez haut qui peut gêner le voisinage.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait fait des propositions aux propriétaires voisins. Sylvain MACHON était chargé de faire l'intermédiaire et la Mairie était en attente de sa réponse.

<u>Cimetière</u>

L'employé communal a nettoyé au karcher les murs du cimetière. Une personne a envoyé un courrier pour signaler que sa sépulture était salie.

Monsieur Le Maire indique que l'employé a nettoyé les tombes. Un courrier sera envoyé à cette personne pour lui expliquer.

AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE – ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE

La séance ouverte, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 7 Mars 2017 du Conseil Départemental d'Arras qui a décidé d'octroyer une subvention au titre du FARDA pour les travaux de réaménagement de la polyvalente pour une somme de 9 403 € (correspondant à 25 % du coût de l'opération retenu 37 612,00 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents : d'accepter cette participation départementale de 9 403,00 € pour le financement de ces travaux.

Délibération 2017/024